



**Décision CODEP-CLG-2018-003858**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 janvier 2018**  
**portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2018, Monsieur Daniel DELALANDE est nommé directeur général adjoint. À la même date, il est mis fin à ses fonctions de secrétaire général.

**Article 2**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2018, Madame Brigitte ROUEDE est nommée secrétaire générale. À la même date, il est mis fin à ses fonctions d'adjointe au secrétaire général.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 22 janvier 2018.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET